



CAPD du 15 mai 2018
Déclaration préalable du SNUipp-FSU 82

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Le 22 mai, nous, agents de la Fonction Publique, sommes appelé-e-s à nous mettre en grève, une nouvelle fois, pour la défense de nos métiers, de nos conditions de travail, de nos qualifications et de nos rémunérations mais aussi pour la promotion de services publics de qualité, si utiles à la société.

L'unanimité de l'appel à la grève est un signe en soi de la gravité des attaques. Le gouvernement a un projet de transformation de la Fonction publique appelé « Action Publique 2022 ». C'est un projet dangereux pour les agents comme pour les usagers des services publics.

Cette mobilisation intervient dans un climat social tendu. Tendu parce que le gouvernement attaque tous azimuts et que sa marque de fabrique est le passage en force, l'affaiblissement du débat parlementaire via les ordonnances mais aussi un dialogue social qu'il veut réduire à un monologue .

La CAPD qui se réunit aujourd'hui est **un rendez-vous important pour la profession** car elle concerne la grande majorité des écoles et près d'un tiers des enseignant-e-s du département qui ont participé au mouvement. De nouvelles équipes vont se former dans la perspective de préparer la prochaine année scolaire. Pour le SNUipp-FSU, la mutation des collègues ne doit ni être prise à la légère ni être le seul résultat d'un travail de machine ou d'experts de la mutation. Le travail des services de l'Inspection est conséquent et nous voulons le souligner. Celui des élu-e-s du personnel l'est lui aussi et nécessaire pour garantir le respect des règles et de l'équité de traitement ainsi que pour une véritable implication des collègues dans l'évolution de leur carrière.

C'est pourquoi, chacun-e a pu prendre connaissance de la proposition d'affectation qui sera soumise à votre décision, comme nous le faisons depuis toujours. Nous avons pu ainsi répondre aux questions que se posaient les collègues, signaler les erreurs, soumettre les cas qui réclamaient un arbitrage de la CAPD. Ceci fut fait dans le respect de la confidentialité, indispensable à la confiance que les professeurs d'école et la loi exigent.

Notre conception de la représentation des personnels au SNUipp-FSU n'est pas de confisquer l'information mais au contraire, d'impliquer les enseignant-e-s dans la gestion de leur carrière.

Nous regrettons une fois encore de ne pas être entendus sur des points bien précis : création de la clôture de poste pour fluidifier le mouvement, points de mesure de carte scolaire pour les ZIL transformés en brigade, diminution du nombre de postes à profil (même si nous pouvons nous réjouir que dans notre département ce ne soit pas le cas des CP dédoublés), disparition de l'avis « très favorable » pour les postes à profil et attribution des postes en ASH en fonction des spécialités de chacun, comme le voudrait l'esprit des textes.

Nous regrettons également le traitement fait aux collègues qui ont demandé des bonifications. Ils n'ont pas été informés des résultats de leur demande, c'est notre organisation qui s'en est chargée. De plus, la grande majorité des demandes de bonification pour situation de handicap ont été refusées, même celles qui avaient été acceptées l'année précédente ou qui avaient été validées lors du mouvement interdépartemental. Les collègues concerné-e-s sont dans la plus totale incompréhension. Ce léger « avantage » lié à une discrimination positive faite pour compenser les difficultés quotidiennes vient de leur être retiré. Pire, on ne les en informe pas et on ne leur donne pas la possibilité de faire un recours avant le mouvement. Nous nous

élevons fermement contre ce mode de gestion et accompagnerons les collègues qui décideraient de contester cette décision.

Il en va de même concernant d'autres demandes formulées par nos collègues : demandes de temps partiel, demandes de mise en disponibilité... Nous comptons sur cette CAPD pour éclaircir des situations qui préoccupent nos collègues quant à leur organisation professionnelle et personnelle.

Le respect des règles, la transparence et l'équité de traitement sont les raisons de notre présence dans cette instance comme dans toutes les instances où, représentant-e-s des personnels, nous défendons les conditions de travail de nos collègues, l'équité et la qualité du service public d'éducation.

Nous parlons d'instances qui sont aujourd'hui menacées par le gouvernement Philippe qui, sous prétexte de modernisation, entend simplifier, c'est-à-dire se débarrasser des lieux du dialogue social de proximité à l'image de ce qui a été fait dans la loi travail. Cette représentation-là, nous la défendrons. La profession peut nous faire confiance.

La politique de notre ministre actuel vise à déposséder les professionnel-les de la conception de leur métier pour donner les priorités à sa lubie des neurosciences. Les conséquences de ces choix scientifiques sont de vouloir imposer 9h de maths et 9h de français pour les formations en circonscription l'an prochain. A l'opposé de ces formations pré-formatées par le ministère, nous défendons des formations adaptées aux besoins des enseignant-es par des IEN, des CPC et des PEMF ayant une marge de manœuvre. Nous les encourageons d'ailleurs à s'exprimer sur ce sujet.

Nous défendons le principe d'enseignant-es concepteurs-trices de leur métier afin de s'adapter à l'hétérogénéité des élèves pour viser la réussite de tous.

Le gouvernement a décidé d'accélérer les réformes libérales avec pour objectifs clairement affichés de détruire ce qu'il appelle des anachronismes et que nous appelons droits sociaux acquis et statut de fonctionnaires, comme c'est le cas pour celui des cheminots.

Pour notre part, nous ne nous résignons pas : nous appelons au contraire à la convergence des luttes et nous mettrons toutes nos forces pour résister à la destruction de la fonction publique et des droits sociaux. Notamment en appelant les personnels des écoles à être dans la rue et en grève le 22 mai !

Les élu-e-s de la CAPD du SNUipp-FSU 82

Guillaume Mangenot, Hélène Nadal, Rodolphe Portolès, Sandra Rubio

